

L'enseignement de l'EPS trouve son prolongement sportif au travers de l'Association Sportive (AS). En effet, la législation française porte obligation, à tous les collèges et lycées, de créer une AS affiliée à l'UNSS et présidée par le chef d'établissement.

Son but : faire découvrir et/ou pratiquer les activités sportives à des élèves volontaires par des rencontres avec d'autres, et les former à la vie associative et à la prise de responsabilités.

Son cadre : les activités, le mercredi après-midi (13h00-16h00), sont principalement encadrées par les enseignants d'EPS dans le cadre de leurs emplois du temps et parfois par des spécialistes cooptés pour leurs compétences pédagogique set techniques.

Il peut s'agir de créneaux d'initiation, de perfectionnement, d'entraînement ou de compétitions.

Son fonctionnement : le choix a été fait, au lycée Camille Sée, de fonctionner de manière générale dans le cadre du District UNSS des lycées de Colmar et environs (Munster, Wintzenheim, Ingersheim et Ribeauvillé). Ce système permet la mutualisation des moyens et des compétences, au plus grand bénéfice des élèves.

Les activités : pleine nature (snowboard, raid nature, vtt, course d'orientation, raquettes à neige), sports collectifs (volley, rugby, foot, hand, basket), escalade, musculation, badminton, triathlon, tennis, cross, athlétisme.

Dossier d'adhésion : un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, autorisation parentale, 2 photos d'identité, 8 euros de cotisation annuelle.

L'adhésion, formalisée par la licence UNSS, permet de prendre part à toutes les activités proposées par l'AS.

En 2005-2006, l'AS du lycée Camille Sée a regroupé 251 élèves, soit près de 23% de l'ensemble des élèves. Elle est régulièrement qualifiée à des championnats de France UNSS : cross, judo, snowboard, athlétisme et raid nature pour la dernière année scolaire.